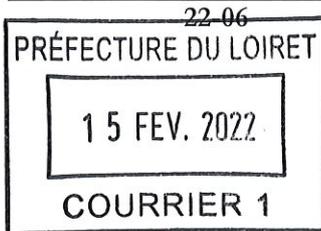


Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération



Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-deux, le dix février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le premier février deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Briçy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray Sainte Croix), Thierry BRACQUEMOND (Huêtère), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Frédéric FERREIRA (suppléant de Gervais GREFFIN - Bucy le Roi), Bertrand GUILLON (Boulay les Barres), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Nathalie FAUCHET (Suppléante de Damien MOREAU - Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Péravy-la-Colombe), Mathieu NOEL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy Saint Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe FERREIRA (Rozières en Beauce), Pascal FOULON (Saint Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Marie-Christine MALET (suppléante de Bertrand HAUCHECORNE - Tavers), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Joël LAINE (suppléant de Jacques MESAS - Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung sur Loire), Françoise ADRIEN (suppléante de Daniel THOUVENIN - Villorceau), Solange VALLEÉ (Binas),

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournois), Brigitte BLAIN (Chevilly).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (Cléry-Saint-André).

Ainsi que : David JACQUET (Région Centre Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières en Beauce), Thomas POINTEREAU (Epieds-en-Beauce), Evelyne TETAULT (Beauce-la-Romaine).

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

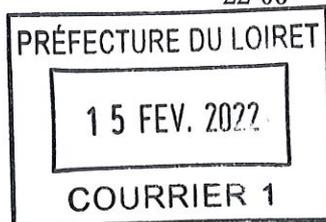
Le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-06



Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

Section de fonctionnement :

1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». L'année 2021 a permis de finaliser les actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC) et notamment les projets « agriculture et circuits-courts », « agriculture et changement climatique », « défi Sherlock Home » avec le collègue d'Artenay, « instrumentation des bâtiments ». L'année 2022 doit permettre de lancer la « stratégie climat air énergie territorial » en lien avec le Plan Climat Air Energie Territoriale (PCAET) de la Communauté de Communes des Terres de Val de Loire et une approche différenciée sur la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine. Il conviendra d'avoir recours à un bureau d'études externe pour réaliser le diagnostic, la stratégie et le plan d'actions à la fois à l'échelle du Pays Loire Beauce et également à l'échelle de chaque communauté de communes. Il s'agira d'avoir une approche différenciée en tenant compte des objectifs et des ambitions de chaque territoire.

Dans le cadre de la stratégie biodiversité, le Pays Loire Beauce déploiera en 2022 le projet « plantation » visant à inciter les collectivités, entreprises et agriculteurs à planter des arbres. Le Pays élaborera un cahier des charges permettant de répertorier les essences qui seront subventionnées. Un appel à projets sera lancé à la fin du printemps pour connaître les structures intéressées ainsi que la quantité d'arbres demandée. Le Pays Loire Beauce fera l'achat de ces arbres, les fera financer via le CRST puis les remettra aux structures ayant répondu à l'appel à projets. Les bénéficiaires paieront au Pays Loire Beauce le reste à charge.

Le Pays organisera à l'automne 2022 la 2^{ème} édition du Festival BiodiverCiné, en lien avec la thématique des couverts herbacés, mais cette fois sur davantage de communes que la première édition.

L'élaboration d'une candidature au programme Leader 2023-2027 s'inscrit à la fois dans le cadre défini par la Région et dans la prise en compte des besoins exprimés par les acteurs du territoire. Le recours à une prestataire afin d'organiser la réflexion et d'apporter une aide en matière de méthodologie et d'animation pourra être envisagé.

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

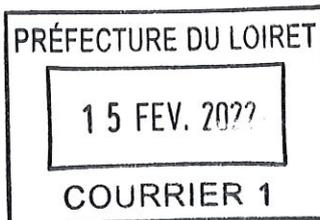
2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les quatre agents du Pays : assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chargée de mission LEADER et biodiversité, chargé de mission énergie climat et rénovation énergétique.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation
1^{er} février 2022

Numéro de la délibération
22-06



Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15/02/2022
Et publication ou notification
Le 22/02/2022

- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR. Il semble opportun de réfléchir à une augmentation des cotisations des communautés de communes dans l'hypothèse où le choix de créer une plateforme territoriale de rénovation énergétique (s'adressant à l'ensemble des habitants) serait fait. Actuellement, la cotisation s'élève à 1,50 € par habitant et est la faible comparée aux structures similaires.

En revanche, il ne semble pas nécessaire à ce stade de mobiliser les Communauté de Communes pour financer la finalisation du SCoT. En effet, il reste des crédits inutilisés déjà perçus antérieurement. Il convient de rappeler que la CCTVL a perçu 6 254,86 € fléchés vers le SCoT lors de la dissolution du Pays Sologne Val Sud (2018), lesquels n'ont pas été reversés au Pays Loire Beauce à ce jour. Ce montant représente environ 0,10 € par habitant.

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202.

Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'AMO juridique (cabinet Casadéi-Jung). Il convient d'autre part d'intégrer le coût lié au marché permettant de finaliser la procédure SCoT sur 2022-2023. La finalisation de cette procédure passera également par la réalisation d'une enquête publique (laquelle nécessite d'avoir recours aux services d'un commissaire enquêteur).

Le début de l'année 2022 sera marquée par la finalisation de l'étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique dans l'hypothèse où les élus feraient le choix de mener cette action majeure (13 000 logements à réhabiliter sur un parc de 30 000 logements). Pour mémoire, le financement de cette étude est assuré à 100% par la Région et par le programme Leader.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a été retardée du fait du COVID et devrait s'achever début 2022.

Enfin, le Pays s'attachera les services d'un prestataire pour créer un nouveau site Internet. Ce nouvel outil permettra d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays.

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture en faveur des circuits-courts dans la restauration collective.

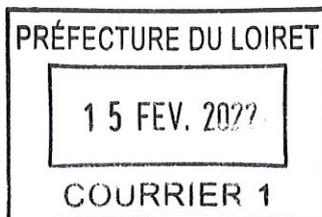
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation

1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-06



Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 15/02/2022

Et publication ou notification

Le 22/02/2022

Si le comité syndical valide la mise en œuvre de la PTRE, le poste de chargé de mission « énergie climat rénovation énergétique » sera amené à se scinder en deux postes avec :

- un poste de « coordinateur de la PTRE ». Ce poste sera financé par les Fonds européens FEDER et le programme SARE - Service d'accompagnement à la rénovation énergétique)
- un poste de chargé de mission « énergie climat » qui aura pour mission de suivre le projet « LIFE, agissons ensemble pour le climat » et le projet de « stratégie climat air énergie territorial » (en lien avec le PCAET mené par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire). Ce poste sera financé par le programme LIFE et par le CRST dans le cadre de l'élaboration de la stratégie climat air énergie territoriale.

A noter que les emplois mutualisés avec les territoires ruraux de l'Orléanais (Contrat local de santé et contrat d'objectif territorial pour les énergies renouvelables thermiques) ne sont plus d'actualité en 2022. Si le comité syndical retient le fait de se lancer dans un nouveau CLS, celui-ci devra être mené à la seule échelle du Pays Loire Beauce dans la mesure où le PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne mène le sien à son échelle.

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2021) pour intervenir sur l'évaluation du programme Leader 2014-2022 et la candidature au nouveau programme Leader.

- 3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.
- 4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :
 - La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée pour tenir compte du temps de travail fléché vers le CRST (80%) et vers le programme Leader (20%).
 - Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité), la mise en œuvre de la stratégie biodiversité et la finalisation des actions inscrites dans le Contrat d'objectif territorial énergie-climat (COT EC).
 - Les subventions de l'ADEME dans le cadre du versement de la part variable obtenue grâce à l'atteinte des objectifs du Contrat d'Objectif Territorial Energie Climat (66 000 €).

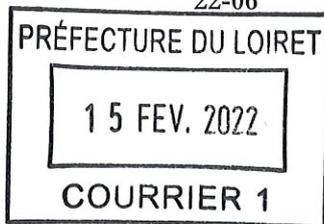
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	44	44

Date de la convocation

1^{er} février 2022

Numéro de la délibération

22-06



Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2022

En 2022, le PETR récupèrera le FCTVA pour les équipements acquis en 2019 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme. A noter que la TVA sur les documents d'urbanisme est de nouveau récupérable.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2021 en même temps que le Budget Primitif 2022 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2021. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra en mars 2022.

Adhésions diverses

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- Envirobat Centre : 850 €
- Leader France : 650 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 20 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce



Frédéric CUILLERIER

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le 15/02/2022

Et publication ou notification

Le 24/02/2022